

25 novembre 2022

A noter dans vos agenda !

La Fédération CGT des Sociétés d'études organise, le 25 novembre prochain, un colloque sur le thème du portage salarial avec le triple objectif de faire le bilan des 5 ans de vie de la convention collective, de réfléchir à l'avenir de ce statut, et de démontrer l'utilité aux salarié.e.s porté.e.s de s'organiser pour défendre leurs droits.

Les débats s'organiseront autour de 3 tables rondes auxquelles participeront des représentants syndicaux et patronaux, des salarié.e.s et des experts (*avocats, universitaire, sénateur, etc.*).

Nous vous invitons donc à noter cette date sur vos agendas afin de vous rendre disponible pour y participer.

Ce colloque, réalisé en partenariat avec le site de presse Miroir Social, est accessible à tout le monde. Même mieux, les salarié.e.s porté.e.s qui le souhaitent peuvent faire financer cette journée, par leur entreprise de portage salarial, via les dispositions relatives au congé de formation économique, sociale, environnementale ou syndicale ouvert à tou.te.s les salarié.e.s (cf. <https://urlz.fr/iJl3>).

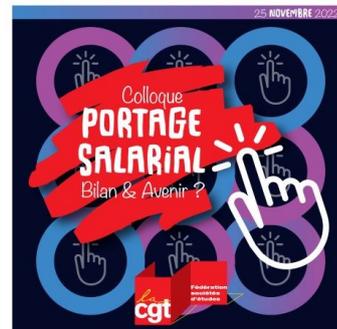
Dans le cadre de ce colloque, nous allons vous mettre à

contribution, en vous demandant de prendre quelques minutes pour répondre au questionnaire réalisé en collaboration avec le cabinet d'expertise APEX, et qui devrait nous permettre de mieux connaître vos attentes sur l'évolution de votre statut. Pour répondre à ce sondage, il vous faut cliquer sur le lien suivant :

<https://fr.surveymonkey.com/r/SRD3BWL>

Nous vous invitons à partager ce lien auprès des salarié.e.s porté.e.s de votre connaissance et/ou sur vos réseaux sociaux.

Nous vous en remercions par avance et nous vous souhaitons de bonnes vacances.



Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : PORTAGE SALARIAL _____

Catégorie professionnelle (*cocher la case correspondante*) :

Non-Cadres Cadre

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.

